



LIVRET D'ACCUEIL

2025

NAYAN FORMATION

Centre de Formation

SOMMAIRE

01

INTRODUCTION
Page 3

02

LOCALISATION
Page 4

03

À PROPOS DE NOUS
Page 5

04

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Page 6 à 7

05

NOS FORMATIONS
Page 8 à 22

06

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Page 23 à 24



INTRODUCTION

L'entreprise NAYAN est née du savoir-faire et de la longue expérience de ses deux fondateurs, tant dans le domaine de la pédagogie que celui plus spécifiquement des transports en général.

NAYAN c'est d'abord un principe : Se former sereinement et qualitativement dans un cadre idéal. C'est une volonté : Être utile en proposant une certification favorisant le retour à l'emploi. C'est une envie : Accompagner humainement et efficacement nos élèves pour atteindre leurs objectifs.

Et enfin, NAYAN c'est une réalité ! : Au travers de ses succès précédents, de son équipe et de ses trois centres de formation opérationnels (93-94-95) NAYAN FORMATION, c'est votre partenaire formation, spécialisé principalement dans le transport et la logistique, nous favorisons principalement les formations qui ouvrent l'obtention d'une certification officielle en fin de stage mais surtout dans un retour à l'emploi rapide post formation.



LOCALISATION



Centre d'Aulnay-sous-bois (93)
01 rue Alfred Nobel



01.86.90.90.45



contact@nayan-formation.fr



Centre de Thiais (94)
77 Boulevard Stalingrad



www.nayan-formation.fr



Parking gratuit



À PROPOS DE NOUS



Notre mission

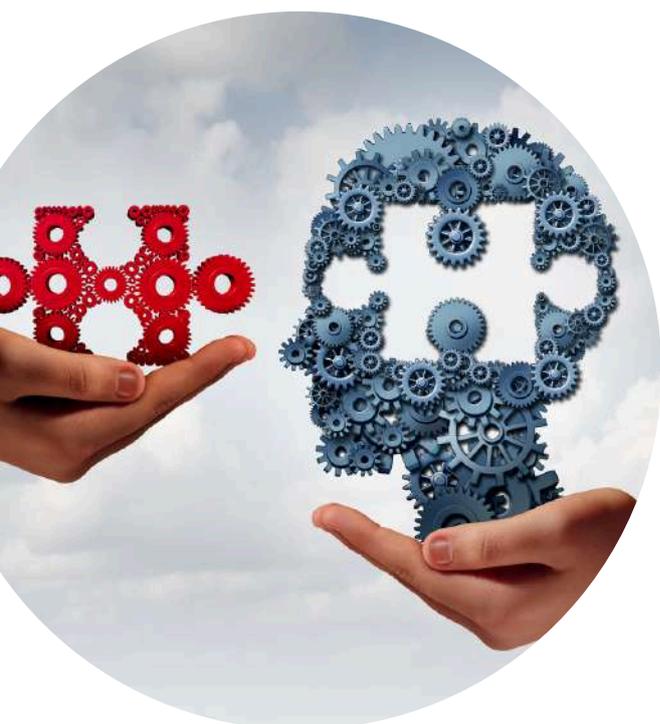
Au cœur de notre engagement, Nayan Formation se donne pour mission de préparer l'avenir des professionnels du transport. Nous avons pour objectif de proposer des formations de grande qualité permettant à nos apprenants d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans les métiers du transport et de la conduite. Nos programmes couvrent une large gamme de certifications : permis C, CE ou D, FCO Voyageurs et Marchandises, FIMO Voyageurs et Marchandises, Titre Professionnel ECSR Groupe Lourd, ECSR Moniteur Auto-École et 2 Roues, ainsi que les CACES.

Nous développons des formations qui répondent aux besoins évolutifs de l'industrie, assurant une préparation complète et adaptée pour chaque apprenant.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande spécifique, veuillez contacter notre référent handicap au 06 67 80 37 21

Notre vision

Notre vision repose sur l'idée que la formation dépasse l'acquisition de compétences techniques. Nous aspirons à être le catalyseur du succès professionnel de nos apprenants en encourageant une compréhension globale des métiers du transport. Nayan Formation souhaite être reconnu comme le partenaire privilégié de ceux qui veulent exceller dans ce secteur, en offrant des programmes innovants, une expertise de pointe et un environnement propice à un apprentissage continu.



Nos valeurs

Nos valeurs sont au cœur de notre identité. Intégrité, excellence, respect et engagement sont les principes qui orientent chacune de nos actions. Nous nous engageons à maintenir des standards élevés de qualité dans nos formations, en favorisant un environnement inclusif et respectueux où chaque apprenant est encouragé à développer son potentiel. Convaincus que l'apprentissage doit être une expérience enrichissante, nous cultivons un esprit de collaboration, d'innovation et un engagement constant envers l'excellence.



NOS RÉFÉRENCES



Nos références / partenariats

- Pôle Emploi (POEI, AFC...)
- Missions locales et collectivités territoriales
- OPCO Mobilités
- Transdev, Keolis, RATP Dev
- Geodis, Chronopost, Stef, DB Schenker

Nos atouts

- Accompagnement renforcé à l'emploi (coaching, simulations, mise en relation entreprises)
- Réactivité et adaptabilité selon les besoins du territoire
- Formateurs issus du terrain et expérimentés
- Parc véhicules récent et double commande
- Plateformes numériques de suivi et d'évaluation



Nos clients

GRUPE
RATP



KEOLIS



MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Nous sommes ravis de vous accueillir chez Nayan Formation, votre partenaire pour l'excellence dans le domaine du transport. Préparez-vous à explorer nos formations spécialisées, conçues pour offrir une expérience d'apprentissage enrichissante et adaptée à vos objectifs.

Dans les pages suivantes, vous découvrirez en détail l'ensemble de nos formations, chacune minutieusement élaborée pour répondre aux exigences du secteur du transport. Chaque programme inclut des objectifs clairs, un descriptif détaillé, les pré-requis, un programme complet, la durée et les méthodes d'évaluation.

Que vous soyez intéressé par le permis C, CE, D, la FCO Voyageurs ou Marchandises, la FIMO Voyageurs ou Marchandises, les titres professionnels ECSR Groupe Lourd, Moniteur Auto-École, 2 Roues, ou encore les CACES, vous trouverez la formation qui répond à vos aspirations professionnelles.

Chez Nayan Formation, nos méthodes d'apprentissage combinent des exposés théoriques, des échanges, des études de cas, des simulations, des mises en situation pratiques et des validations des acquis. Cette approche favorise une intégration rapide des sujets et une validation concrète des compétences acquises.

Nos formations en groupe sont interactives et offrent la possibilité de progresser ensemble, pour renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe. Le langage utilisé est clair et adapté aux attentes des stagiaires, des examinateurs et de leur future clientèle.

Nayan Formation propose des supports de cours illustrés et synthétiques, disponibles en format papier ou électronique, pour faciliter la mémorisation des éléments clés. Ces supports incluent des quizz et cas pratiques permettant de vérifier les acquis.

Les mises en situation sont souvent tirées de l'expérience du formateur, rapprochant ainsi les stagiaires de leur futur métier. Les exercices suivent une progression adaptée, avec des jeux de rôle et simulations pour rendre les concepts plus accessibles.

Notre objectif est de faciliter le transfert de compétences et de rendre chaque stagiaire autonome dans l'application de ses nouveaux savoirs.

Pour chaque session, nous mettons à disposition :

- Une salle de formation équipée de tables et chaises individuelles
- Un vidéo projecteur pour vidéos et présentations
- Un PC avec accès internet
- Un paperboard
- Un espace de rafraîchissements

Chaque stagiaire disposera d'un support de formation personnel contenant les notions théoriques, des exercices corrigés et des méthodes mémo-techniques.





VIDÉO PROJECTEUR



POWERPOINT



QCM



PAPERBOARD / TABLEAU



MANNEQUIN SST / DÉFIBRILATEUR



VÉHICULE DOUBLE COMMANDE



MANUEL DE FORMATION



Délai d'accès

Se référer au calendrier en vigueur selon les années et les formations.



Titre Professionnel Conducteur de Transport en Commun sur Route (CTCR)

Titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route", RNCP37878,
Certificateur : Ministère du travail et de l'emploi, et de l'insertion
Date d'échéance d'enregistrement le 06 08 2028

Permettre au conducteur d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer en tant que Conducteur de Transport en Commun sur Route (CTCR), en développant une conduite sécuritaire et rationnelle, en actualisant ses connaissances sur la réglementation du transport, la sécurité routière, la santé et l'environnement, et en améliorant ses pratiques professionnelles.

- Nom complet : Titre Professionnel Conducteur de Transport en Commun sur Route (CTCR).
- Public cible : Toute personne souhaitant devenir conducteur de transport en commun (autobus, autocars) et acquérir des compétences spécifiques dans le domaine.
- Objectif principal : Former des conducteurs qualifiés capables d'assurer le transport de passagers en toute sécurité et de respecter les réglementations en vigueur.

Programme de la Formation

01

Connaissances théoriques : Réglementation du transport public, sécurité routière, gestion des situations d'urgence.

02

Techniques de conduite : Pratique de la conduite d'autobus et d'autocars en milieu urbain et interurbain.

03

Relation client : Accueil et service à la clientèle, gestion des conflits, et communication efficace avec les passagers.

04

Préparation et entretien du véhicule : Maintenance préventive et vérifications nécessaires avant chaque trajet.

Durée et Modalités de la Formation

- **Durée totale** : Environ 910 heures (incluant théorie, pratique, et stage en entreprise).
- **Lieu de formation** : Centres Nayan Formation en Île-de-France (93, 94).
- **Mode d'apprentissage** : Alternance entre cours théoriques, pratique de conduite sur route, et stages en entreprise.



Pré-requis

- Être titulaire du permis de conduire de catégorie D (ou en cours d'obtention).
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Disposer d'une bonne aptitude relationnelle et d'un sens du service client.

Certification

- Titre Professionnel CTCR : Délivré par le Ministère du Travail, permettant d'exercer en tant que conducteur de transport en commun.
- Accréditation reconnue au niveau national, garantissant des compétences professionnelles de qualité.

Résultats

Suivi des Résultats – Nayan Formation

 Période : Janvier 2024 – Juin 2025

Taux de réussite (%)	Taux d'abandon (%)	Taux de retour à l'emploi (%)	Taux de satisfaction stagiaire (%)
93 %	4 %	76 %	92 %

TP ECSR - CCS Groupe Lourd

TP - Enseignant de la conduite et de la sécurité routière
Code de la fiche : RNCP35329
certificateur : Ministère du travail et de l'emploi et de l'insertion
Date d'échéance de l'enregistrement 28-04-2026

Vous êtes titulaire d'un titre Professionnel ECSR et souhaitez vous spécialiser dans l'enseignement du groupe Lourd ? Cette formation vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires et vous préparera pour l'obtention indispensable du Certificat Complémentaire de Spécialisation au Groupe lourd.

- **Nom complet** : Titre Professionnel ECSR – Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière.
- **Public cible** : Toute personne souhaitant devenir moniteur auto-école et enseigner la conduite de véhicules légers et/ou poids lourds.
- **Objectif principal** : Former des professionnels capables d'enseigner la conduite en toute sécurité, de sensibiliser les futurs conducteurs à la sécurité routière, et de leur apprendre à adopter des comportements responsables.

Programme de la Formation

01

Pédagogie de la conduite et de la sécurité routière : Techniques d'enseignement de la conduite et gestion de la sécurité routière.

02

Animation de formation : Élaboration et conduite de séances pédagogiques, techniques de communication avec les apprenants.

03

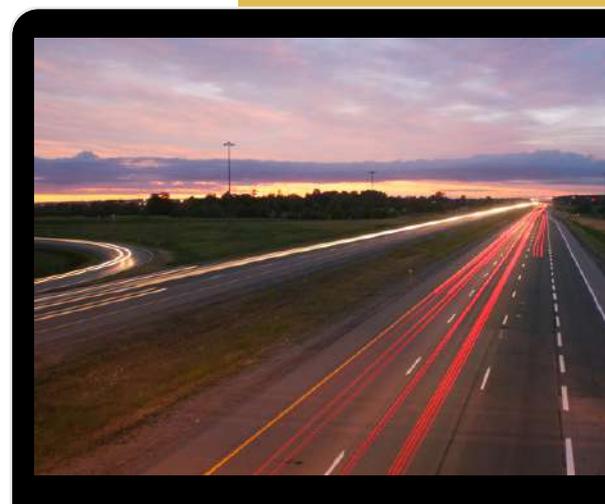
Conduite en sécurité et prévention : Connaissances sur les risques routiers et les comportements à adopter.

04

Aspects administratifs et réglementaires : Connaissance des réglementations, gestion des documents et suivi des parcours des élèves.

Durée et Modalités de la Formation

- **Durée totale** : Environ 910 heures (incluant théorie, pratique, et stage en entreprise).
- **Lieu de formation** : Centres Nayan Formation en Île-de-France (93, 94,).
- **Mode d'apprentissage** : Alternance entre sessions théoriques en salle, conduite pratique, et mise en situation pédagogique.



Pré-requis

- Avoir le permis B en cours de validité depuis au moins trois ans.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Bonne aptitude relationnelle et goût pour la pédagogie.

Résultats

Suivi des Résultats – Nayan Formation

 Période : Janvier 2024 – Juin 2025

Certification

- Titre Professionnel ECSR : Délivré par le Ministère du Travail, permettant d'exercer en tant qu'enseignant de la conduite.
- Accréditation reconnue au niveau national pour former les futurs conducteurs en auto-écoles ou centres de formation.

Taux de réussite (%)	Taux d'abandon (%)	Taux de retour à l'emploi (%)	Taux de satisfaction stagiaire (%)
91 %	5 %	79 %	93 %

FCO Marchandises

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises
Code de la fiche : RS5769
Certificateur : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Date d'échéance de l'enregistrement 31-12-2026

Permettre au conducteur de perfectionner sa conduite rationnelle en respectant les règles de sécurité d'actualiser ses connaissances en réglementation transport santé sécurité routière sécurité environnementale service et logistique et d'améliorer ses pratiques dans ces domaines afin d'obtenir l'Attestation de Formation Continue Obligatoire (FCO) marchandises.

- Nom complet : Formation Continue Obligatoire (FCO) Marchandises.
- Public cible : Conducteurs de poids lourds transportant des marchandises, souhaitant renouveler leur certification.
- Objectif principal : Mettre à jour les connaissances des conducteurs en matière de sécurité routière, de réglementation et de bonnes pratiques de conduite pour assurer une activité en conformité avec les normes.

Programme de la Formation

01

Actualisation des connaissances : Rappels sur la réglementation du transport de marchandises et les règles de sécurité routière.

02

Conduite sécuritaire et économique : Techniques de conduite sécurisée, économique, et respectueuse de l'environnement.

03

Gestion des situations d'urgence : Premiers secours, prévention des risques et procédures d'urgence en cas d'incident.

04

Optimisation du transport : Organisation des trajets, gestion des temps de conduite et de repos pour une efficacité optimale.

FCO Voyageurs

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs
Code de la fiche : RS5768
Certificateur : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Date d'échéance de l'enregistrement 31-12-2026

Permettre au conducteur de perfectionner sa conduite rationnelle en respectant les règles de sécurité d'actualiser ses connaissances en réglementation transport santé sécurité routière sécurité environnementale service et logistique et d'améliorer ses pratiques dans ces domaines afin d'obtenir l'Attestation de Formation Continue Obligatoire (FCO) Voyageurs

- Nom complet : Formation Continue Obligatoire (FCO) Voyageurs.
- Public cible : Conducteurs d'autobus et autocars transportant des passagers, ayant besoin de renouveler leur certification tous les cinq ans.
- Objectif principal : Mettre à jour les connaissances des conducteurs en matière de sécurité routière, de réglementation et de service client pour garantir un transport des voyageurs en toute sécurité et conformité.



Programme de la Formation

01

Actualisation des connaissances en sécurité : Rappels sur les règles de sécurité, les procédures en cas d'urgence et les bonnes pratiques de conduite.

02

Réglementation du transport de personnes : Mise à jour sur les lois et normes applicables, gestion des temps de conduite et de repos.

03

Relation client et gestion des passagers : Techniques de communication, gestion des situations conflictuelles et adaptation aux besoins des passagers.

04

Conduite écologique et économique : Techniques pour réduire la consommation de carburant et l'impact environnemental.

Durée et Modalités de la Formation

- **Durée totale** : Environ 35 heures, généralement sur 5 jours.
- **Lieu de formation** : Centres Nayan Formation en Île-de-France (93, 94,).
- **Mode d'apprentissage** : Alternance entre cours théoriques et pratiques sur véhicules.



Pré-requis

- Être titulaire d'un permis de conduire de catégorie D ou D1 pour le transport de personnes.
- Disposer d'une carte de qualification de conducteur (CQC) en cours de validité.
- Certificat médical d'aptitude.

Résultats

Suivi des Résultats – Nayan Formation

 Période : Janvier 2024 – Juin 2025

Certification

- Attestation FCO Marchandises /Voyageurs : Délivrée à l'issue de la formation, permettant de renouveler la qualification obligatoire pour exercer en toute conformité.
- Cette certification est indispensable pour les conducteurs professionnels de voyageurs et doit être renouvelée tous les cinq ans.

Taux de réussite (%)	Taux d'abandon (%)	Taux de retour à l'emploi (%)	Taux de satisfaction stagiaire (%)
100 %	0 %	-	98 %

FIMO Marchandises

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises
Code de la fiche : RS5769
Certificateur : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Date d'échéance de l'enregistrement 31-12-2026

La FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) est essentielle pour les conducteurs de poids lourds et d'autobus. Elle couvre les règles de sécurité routière, la réglementation et les bonnes pratiques de conduite.

- **Nom complet** : Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) Marchandises.
- **Public cible** : Conducteurs de poids lourds (transport de marchandises).
- **Objectif principal** : Acquérir les connaissances et compétences pour exercer en toute sécurité et légalité dans le transport de marchandises.

Programme de la Formation

01

Sécurité routière : Techniques de conduite sécuritaire et prévention des risques.

02

Réglementation : Lois en vigueur sur le transport de marchandises, respect des temps de conduite et de repos.

03

Gestion des situations d'urgence : Premiers secours et procédures en cas d'accident.

04

Efficacité en conduite : Techniques de conduite économique pour réduire l'empreinte carbone et les coûts d'exploitation.

FIMO Voyageurs

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs
Code de la fiche : RS5768
Certificateur : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Date d'échéance de l'enregistrement 31-12-2026

La FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) est essentielle pour les conducteurs de poids lourds et d'autobus. Elle couvre les règles de sécurité routière, la réglementation et les bonnes pratiques de conduite.

- **Nom complet** : Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) Voyageurs.
- **Public cible** : Conducteurs de bus, autocars et véhicules de transport de personnes, + de 9 places.
- **Objectif principal** : Acquérir les compétences nécessaires pour transporter des passagers en toute sécurité et en conformité avec la réglementation.



Programme de la Formation

01

Sécurité routière : Techniques de conduite sécurisée, prévention des risques pour les passagers et les autres usagers de la route.

02

Réglementation : Lois et normes en vigueur, gestion des temps de conduite et de repos.

03

Gestion des passagers : Techniques de communication, gestion des situations difficiles et premiers secours.

04

Efficacité en conduite : Techniques de conduite écologique et économique pour réduire les coûts et l'impact environnemental.

Durée et Modalités de la Formation

- **Durée totale** : 140 heures, réparties sur plusieurs semaines. (Réparties sur 4 semaines)
- **Lieu de formation** : Centres Nayan Formation en Île-de-France (93, 94,).
- **Mode d'apprentissage** : Alternance entre cours théoriques et pratiques sur véhicules.



Pré-requis

- Être titulaire d'un permis de conduire de catégorie appropriée (D, D1 pour le transport de personnes).
- Avoir 21 ans ou plus.
- Aptitude médicale confirmée par un médecin agréé.

Résultats

Suivi des Résultats – Nayan Formation

 Période : Janvier 2024 – Juin 2025

Certification

- Attestation FIMO Marchandises /Voyageur : Délivrée en fin de formation, indispensable pour exercer le métier de conducteur de transport de personnes.
- Certification reconnue par les employeurs et organismes de transport de voyageurs.

Taux de réussite (%)	Taux d'abandon (%)	Taux de retour à l'emploi (%)	Taux de satisfaction stagiaire (%)
98 %	2 %	82 %	95 %

■ Permis C

Vous souhaitez conduire un poids lourds et partir sur les routes au quotidien ? Le permis C est fait pour vous puisqu'il vous offre le droit de conduire un véhicule de plus de 3,5 T. L'obtention du permis C vous permet également de tracter une remorque dont le PTAC est inférieur à 750 kg.

- **Nom complet :** Permis C – Conduite de Véhicules de Transport de Marchandises.
- **Public cible :** Personnes souhaitant conduire des poids lourds (camions de plus de 3,5 tonnes) pour le transport de marchandises.
- **Objectif principal :** Former les candidats à la conduite sécurisée et en conformité avec la réglementation, leur permettant d'obtenir leur permis de conduire catégorie C pour exercer dans le secteur du transport de marchandises.

■ Programme de la Formation

01

Réglementation routière : Apprentissage des règles de sécurité et de la réglementation spécifique aux poids lourds.

02

Conduite en sécurité : Techniques de conduite préventive, adaptation aux conditions de route et gestion des situations d'urgence.

03

Maintenance de base : Vérifications de sécurité, contrôles techniques avant départ et actions en cas de panne.

04

Optimisation de la conduite : Techniques de conduite économique et écologique pour réduire les coûts et l'empreinte carbone.

Durée et Modalités de la Formation

- **Durée totale** : Environ 140 heures, incluant les cours théoriques et les heures de conduite.
- **Lieu de formation** : Centres Nayan Formation en Île-de-France (93, 94,).
- **Mode d'apprentissage** : Cours théoriques en salle et sessions de conduite pratique sur poids lourd.



Pré-requis

- Être âgé de 21 ans ou plus.
- Avoir le permis B (véhicule léger).
- Passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour valider l'aptitude à la conduite de poids lourds.

Résultats

Suivi des Résultats – Nayan Formation

 Période : Janvier 2024 – Juin 2025

Taux de réussite (%)	Taux d'abandon (%)	Taux de retour à l'emploi (%)	Taux de satisfaction stagiaire (%)
92 %	5%	78 %	94 %

Certification

- Permis de conduire catégorie C : Obtenu à la fin de la formation et après réussite de l'examen, indispensable pour conduire des camions de plus de 3,5 tonnes.
- Permet d'accéder aux métiers du transport de marchandises en toute légalité.

■ Permis CE (Super Lourds)

Le permis CE est indispensable pour les conducteurs souhaitant conduire des poids lourds avec remorque de plus de 750 kg. Il permet de maîtriser les règles de sécurité routière, la réglementation en vigueur, et les bonnes pratiques de conduite pour ce type de véhicule. Si vous voulez obtenir votre permis CE, il est essentiel de choisir un organisme de formation agréé. Cela vous permettra d'exercer en toute légalité et d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir un conducteur professionnel qualifié et respectueux des règles de sécurité.

- **Nom complet :** Permis CE (Super Lourds)
- **Public cible :** Toute personne souhaitant devenir conducteur de véhicules de type super lourds (poids lourds avec remorque), indispensable dans les métiers du transport de marchandises de grande envergure.
- **Objectif principal :** Former des conducteurs professionnels capables de conduire en toute sécurité des véhicules articulés et de respecter les réglementations du transport routier.

■ Programme de la Formation

01

Connaissances théoriques : Règles de sécurité routière, réglementation du transport de marchandises, prévention des risques.

02

Maîtrise des véhicules : Techniques de conduite de véhicules articulés, manœuvres spécifiques avec remorque, chargement et déchargement.

03

Entretien et sécurité : Vérifications techniques du véhicule, maintenance de base, et gestion des situations d'urgence.

04

Conduite en conditions réelles : Pratique sur route, gestion des itinéraires, et conduite en toute sécurité.

Durée et Modalités de la Formation

- **Durée totale** : Variable selon le niveau initial (environ 105 à 140 heures).
- **Lieu de formation** : Centres Nayan Formation en Île-de-France (93, 94,).
- **Mode d'apprentissage** : Alternance entre cours théoriques, pratiques en circuit fermé et pratique sur route ouverte.



Pré-requis

- Être titulaire du permis C.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Disposer de bonnes capacités physiques et d'une bonne aptitude à la conduite de gros véhicules.

Résultats

Suivi des Résultats – Nayan Formation

 Période : Janvier 2024 – Juin 2025

Certification

- Permis CE : Délivré après examen officiel, permettant de conduire des véhicules super lourds avec remorque.
- Certification reconnue au niveau national, ouvrant la voie à des métiers dans le transport de marchandises.

Taux de réussite (%)	Taux d'abandon (%)	Taux de retour à l'emploi (%)	Taux de satisfaction stagiaire (%)
89 %	6 %	81 %	90 %

■ Permis D (Transport de Personnes)

Le permis D est essentiel pour les conducteurs souhaitant transporter des personnes en autobus ou autocar. Il permet de maîtriser les règles de sécurité routière, la réglementation spécifique au transport de personnes, et les bonnes pratiques de conduite pour ce type de véhicule. Si vous envisagez d'obtenir votre permis D, il est important de choisir un organisme de formation agréé. Cela vous garantira une formation de qualité pour exercer en toute légalité et acquérir les compétences nécessaires pour devenir un conducteur professionnel et responsable.

- **Nom complet :** Permis D (Transport de Personnes)
- **Public cible :** Toute personne souhaitant devenir conducteur de bus, autocar, ou véhicule de transport collectif de personnes.
- **Objectif principal :** Former des conducteurs professionnels en mesure de transporter des passagers en toute sécurité, en respectant les réglementations du transport public et en assurant un service de qualité.

■ Programme de la Formation

01

Connaissances théoriques : Règlementation des transports de personnes, sécurité routière, droits et devoirs du conducteur de transport collectif.

02

Pratique de la conduite : Techniques de conduite de bus et d'autocar, gestion des manœuvres spécifiques, et maîtrise des itinéraires.

03

Relationnel et service client : Formation à l'accueil et la gestion des passagers, gestion des situations difficiles.

04

Entretien et sécurité : Vérifications techniques du véhicule, gestion des équipements de sécurité, et préparation du véhicule avant chaque départ.

Durée et Modalités de la Formation

- **Durée totale** : Variable selon le niveau initial (environ 140 à 160 heures).
- **Lieu de formation** : Centres Nayan Formation en Île-de-France (93, 94,).
- **Mode d'apprentissage** : Alternance entre cours théoriques, pratiques en conditions réelles et exercices de conduite en circuit sécurisé.



Pré-requis

- Être titulaire du permis de conduire de catégorie B.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Être apte physiquement et posséder un bon relationnel avec le public.

Résultats

Suivi des Résultats – Nayan Formation

 Période : Janvier 2024 – Juin 2025

Certification

- Permis D : Délivré après examen officiel, permettant de conduire des véhicules affectés au transport de personnes de plus de 8 places assises (hors conducteur).
- Certification reconnue au niveau national et exigée pour les emplois dans le transport public de voyageurs.

Taux de réussite (%)	Taux d'abandon (%)	Taux de retour à l'emploi (%)	Taux de satisfaction stagiaire (%)
95 %	3 %	85 %	96 %

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Préambule Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par Nayan Formation.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée.

HYGIENE ET SÉCURITÉ

Article 2 : Généralités La prévention des risques d'accident et de maladies est impérative et exige le respect:

- Des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation
- De toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation

soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage du matériel mis à disposition. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 : Consignes d'incendie: Consignes d'incendie Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de l'organisme de formation au 18, Place des Nymphéas 93420 Villepinte. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 : Boissons alcoolisées et drogues L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Les stagiaires auront accès, lors des pauses, au poste de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 5: Interdiction de fumer Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6: Accident Le stagiaire victime d'un accident survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail, ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soin et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Article 7.1 : Assiduité Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation.

Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2 : Absence/retards En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et de s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle Emploi ...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire, dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics, s'expose à une retenue pour la rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence. Modalités de rattrapage d'éventuelles heures d'absence: module de rattrapage en e-learning.

Article 7.3 : Formalisme de suivi Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'emargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Article 8 : Accès aux locaux de formation Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme
- Procéder, dans ces derniers mois, à la vente de biens ou services

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 9 : Tenues vestimentaires Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 10 : Comportement Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, et de savoir être en collectivité

Article 11 : Utilisation du matériel Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation.

Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 12 : Sanctions disciplinaires: Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre, des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- Blâme
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise

- L'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire
- Et/ou le financeur du stage

Article 13.1 : Garanties disciplinaires Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 13.2 : Convocation pour entretien Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il procède de la manière suivante :

- Il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise à l'intéressé contre décharge, en lui indiquant l'objet de la convocation
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix :
- un stagiaire ou un salarié de l'organisme de formation

Article 13.3 : Assistance possible pendant l'entretien Au cours de l'entretien, peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire



NAYAN FORMATION



Centre d'Aulnay-sous-bois (93)
01 rue Alfred Nobel



Centre de Thiais (94)
77 Boulevard Stalingrad



01.86.90.90.45



www.nayan-formation.fr



contact@nayan-formation.fr



Parking gratuit

